



ESJ Social Sciences

## L'Autonomisation Economique des Femmes dans un Contexte d'Innovation Sociale

*Ennamer Naima, PhD student*  
Ibn Zohr University, Morocco

[Doi:10.19044/esj.2023.v19n28p207](https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n28p207)

Submitted: 07 January 2022

Accepted: 26 October 2023

Published: 31 October 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

*Cite As:*

Ennamer N. (2023). *L'Autonomisation Economique des Femmes dans un Contexte d'Innovation Sociale*. European Scientific Journal, ESJ, 19 (28), 207.

<https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n28p207>

### Résumé

Ce papier fait partie d'un essai sur l'économie sociale et solidaire, se penchant sur l'étude du concept d'autonomisation économique des femmes dans le contexte de l'innovation sociale, tout en mettant l'accent sur les spécificités théoriques, les enjeux et les contraintes qui en découlent. Partant d'un constat en vertu duquel l'innovation sociale peut contribuer au renforcement des activités génératrices de revenus et plus particulièrement à la promotion de l'autonomisation économique des femmes, nous cherchons à mettre en exergue les principales acceptions théoriques retenues dans ce sens ainsi que les travaux ayant décelés les relations de causalité potentiellement existantes entre les deux concepts. Dans la même veine, nous avons contextualisé la problématique de contribution de l'innovation sociale à l'autonomisation économique des femmes par rapport aux travaux de recherche menés aussi bien au Maroc que dans les centrées voisines. Les résultats obtenus à cet égard nous confirment que ces deux concepts sont étroitement liés. De plus, l'innovation sociale contribue d'une manière significative à la promotion de l'autonomisation des femmes. D'où l'intérêt de dresser un modèle conceptuel susceptible de fournir une voie de recherche fondée théoriquement et vérifiable empiriquement.

**Keywords:** Autonomisation ; femmes ; inclusion sociale ; innovation sociale

## Women's Economic Empowerment in a Social Innovation Context

*Ennamer Naima, PhD student*  
Ibn Zohr University, Morocco

---

### Abstract

This paper is part of a study in social and solidarity economy, aiming to explore the concept of women's economic empowerment in the context of social innovation, while emphasizing the theoretical specifics, challenges, and constraints that arise from it. Starting from the observation that social innovation can contribute to strengthening income-generating activities, especially in promoting women's economic empowerment, we seek to highlight the main theoretical frameworks in this regard, as well as the studies that have identified potentially existing causal relationships between the two concepts. In the same vein, we have contextualized the issue of social innovation's contribution to women's economic empowerment in relation to research conducted both in Morocco and in neighboring regions. The results obtained in this regard confirm that these two concepts are closely linked. Furthermore, social innovation significantly contributes to promoting women's empowerment. Hence, the importance of developing a conceptual model capable of providing a theoretically grounded and empirically verifiable research path.

---

**Keywords:** Empowerment; women ; social inclusion; social innovation

### Introduction

Les différents programmes des institutions internationales menés dans un cadre d'autonomisation économique des femmes s'adressent aux femmes les plus pauvres ou en situation vulnérable. D'ailleurs, une instauration du développement durable exige le renforcement de cette autonomisation pour atteindre la croissance inclusive.

Néanmoins, la discrimination basée sur le genre constitue une anomalie qui entrave le bien-être des femmes, en particulier en ce qui concerne l'accès à des emplois bien rémunérés, l'atteinte de postes élevés, l'accès aux ressources économiques et la participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Par conséquent, ce facteur d'inégalité de genre représente la principale raison pour laquelle la participation des femmes à la population active demeure limitée, tant au niveau national qu'international.

Au Maroc, le programme de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) joue un rôle clé dans la promotion de

l'autonomisation des femmes à travers des Activités Génératrices de Revenus (AGR), tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'entrepreneuriat coopératif, intégré dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, est spécifiquement conçu à cet effet. Il est considéré comme un moyen de faciliter l'intégration des femmes dans l'économie et de renforcer leur participation au développement ainsi que leur ancrage territorial.

À ce propos, l'objectif de cette recherche est d'examiner de manière approfondie deux concepts clés : l'autonomisation économique des femmes et l'innovation sociale. Cela implique d'identifier les liens et les enjeux entre ces concepts, remettant ainsi en question la problématique de recherche qui se fonde sur l'innovation sociale en tant que levier de l'autonomisation économique des femmes pendant la pandémie de Covid-19. La méthodologie adoptée consiste à réaliser une revue de littérature, englobant à la fois les travaux théoriques et les diverses études et expériences reliant l'innovation sociale à l'autonomisation économique des femmes.

Pour ce faire, dans une première section, on opte pour la présentation d'un corpus théorique de l'innovation sociale et des acceptions théoriques de l'autonomisation économique des femmes afin de détecter les liens et les enjeux théoriques. La deuxième section sera destinée à la détermination du rôle de l'innovation sociale dans l'autonomisation économique des femmes à travers un survol des travaux de recherche menés dans une panoplie de contextes. Donc, la finalité visée sera de mettre en exergue les particularités théoriques susceptibles de former un modèle de recherche hypothétique.

## **1. L'innovation sociale et l'autonomisation économique des femmes : genèse conceptuelle et acceptions théoriques**

Dans cette présente section, nous allons procéder à l'analyse en profondeur des particularités théoriques attribuées respectivement à l'innovation sociale et à l'autonomisation économique des femmes, et d'identifier les sous-construits qui interviennent dans la relation entre les deux concepts.

### **1.1 L'innovation sociale : concept et fondements théoriques**

Le concept d'innovation suscite l'intérêt des débats actuels sur l'émergence d'entreprises innovantes, susceptibles à relever le défi de la compétitivité dans un contexte désormais international. Que ce soit au plan académique ou dans les sphères professionnelle et institutionnelle, un consensus tend à présenter l'innovation comme un moyen de promotion et de développement des organisations.

De nombreux arguments sont avancés en faveur de son importance : complexité et turbulence accrues dans tous les secteurs d'activités, réduction du cycle de vie des produits, intensification du rythme des changements

(technologiques, sociaux ou institutionnels), mondialisation des marchés, etc. Dès les années 1980, Drucker (1987) avait présenté l'innovation comme une condition même de survie pour les organisations.

Cependant, en dépit des avancées significatives réalisées dans le champ de l'innovation au plan académique, contribuant à une perspective élargie de l'innovation, de nombreuses difficultés et ambiguïtés conceptuelles marquent encore ce champ de la littérature (Osburg et Schmidpeter, 2013).

Comme l'indique clairement Richez-Battesti (2011, p.98), « l'innovation technologique demeure dominante, l'innovation organisationnelle gagne en reconnaissance, tandis que l'innovation sociale demeure encore largement indéfinie ». Ainsi, si sur le plan de la pratique, l'intérêt des acteurs socioéconomiques et des politiques publiques pour l'innovation sociale est de plus en plus manifeste, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs (L'incorporation formelle du projet politique axé sur le développement durable, la viabilité de la croissance économique, et l'ancrage des initiatives économiques au niveau territorial) (Richez-Battesti, 2011), la recherche académique demeure relativement sous-développée et ne propose pas encore un corpus théorique intégré.

« Invention sociale » ou « innovation sociale », c'est un concept qui a captivé l'attention des chercheurs universitaires ainsi que des acteurs socioéconomiques et politiques en raison de son importance et ses conséquences sur le déroulement et le développement des communautés. Dans les années 70, le terme a émergé simultanément avec la crise du fordisme et la faiblesse du compromis social de l'après-guerre, cependant, il est développé par Freeman dans les dernières années.

Le développement des recherches a démontré que l'innovation sociale est en liaison avec le développement territorial (Hillier et al. 2004), l'innovation organisationnelle (Alter 2000), l'économie sociale et solidaire, le capital social (Bouchard 2006 ; Harrisson et Vezina 2006 ; Levesque 2006), et l'innovation institutionnelle qui s'entrelace avec les systèmes de réglementation et de politiques, ainsi que les normes en place pour gérer les conflits (Lévesque, Mendell 2004).

Cela veut dire que l'innovation sociale s'intervient pour relancer de divers champs qui ont une perspective sociologique et économique susceptible à promouvoir le changement social et à améliorer les conditions de vie des sociétés. Autrement dit, l'OCDE (2002) a un rôle fondamental dans la diffusion du concept « innovation sociale » en mettant la lumière sur les éléments qui définissent des innovations non technologiques (organisationnelles ou sociales).

Taylor (1970) a caractérisé l'innovation sociale comme la création de nouvelles approches visant à répondre aux besoins sociaux.. Dans le même sillage, Howaldt et Schwarz (2010) l'ont considéré comme « une nouvelle

combinaison et/ou une nouvelle configuration des pratiques sociales dans des domaines d'action spécifiques, créées de manière délibérée par des acteurs ou des groupes d'acteurs au sein de contextes sociaux, dans le but d'améliorer ou de répondre de manière plus efficace aux besoins et aux problèmes par rapport aux pratiques établies ».

À la lignée de la pensée de Schumpeter sur la « discontinuité de l'évolution » : un nouveau bien, une nouvelle méthode Schumpeter de production, un nouveau débouché, une nouvelle source de matière première, et une nouvelle organisation. Cette composition à cinq voies se traduit par l'émergence de trois aspects de l'innovation tels que, les innovations de produits (qui appartient à l'univers du marché), les innovations d'organisation et les innovations de procédé (qui appartient à l'univers hiérarchique), cités par Castel et Prades (2004).

D'après Moulaert et al. (2005), l'innovation sociale répond à trois dimensions en interaction : la première remplit les besoins sociaux et humains non encore satisfaits ; la deuxième vise à introduire les changements dans les relations sociales ; et la troisième correspond à l'autonomisation en augmentant les capacités sociopolitiques et celles d'accès aux ressources. Sur la base de cette dernière dimension, Anderson et al. (2014) rajoutent que l'innovation sociale est l'ensemble de nouvelles solutions aux défis sociaux qui ont pour objectif d'atteindre l'autonomisation, l'égalité et la justice.

Ainsi, l'empowerment demeure comme étant une activité primordiale de la valeur sociale construit par l'entrepreneuriat social. Celui-ci est conçu comme une intervention pour les personnes n'ayant pas suffisamment de pouvoir, et un moyen d'obtention du pouvoir afin de prendre des décisions et des choix opportuns dans la vie (Chandra et Liang, 2017 ; cités par Sadabadi et Rahimi Rad 2021).

Richez-Battesti et al (2012) tient la pensée que l'innovation sociale n'est plus liée à une distinction entre différentes catégories de personnes, mais plutôt à l'utilisation des ressources diverses au sein d'organisations participatives qui favorisent la collaboration et l'apprentissage collectif à l'intérieur et à l'extérieur de ces structures.

Dans cette perspective, l'entrepreneuriat collectif s'engage au niveau territorial pour rassembler les acteurs et les ressources déjà présents dans ce territoire. Sachant que les territoires sont envisagés comme des entités à la fois façonnées par des dynamiques socioéconomiques et socioculturelles, favorisant à la fois la prévention et la résolution de problèmes sociaux, ainsi que la création d'environnements novateurs qui révèlent des ressources. (Gianfaldoni et Manoury, p. 10, 2018).

Selon Gianfaldoni et Manoury (2019) l'innovation sociale est un processus qui regroupe trois caractères inséparables de la dimension relationnelle entre acteurs engagés : le premier est lié à la gouvernance

partenariale territoriale, le deuxième concerne des formes de proximité territoriale entre les parties prenantes d'un dispositif ou d'un projet et le dernier s'applique à la création et à la valorisation des ressources territoriales.

La conférence des Nations Unies a été marquée par la présentation de plusieurs travaux portant sur l'innovation sociale, parmi lesquels celui de King (1984). Ce dernier a identifié quatre catégories d'innovations sociales visant à favoriser le développement économique et social. La deuxième catégorie stipule que les innovations sociales sont conçues pour préserver l'environnement et assurer la durabilité des ressources naturelles d'un territoire.

De manière similaire, l'innovation sociale englobe la création de nouvelles solutions efficaces qui répondent aux besoins de la société. Elle encourage également le développement de compétences et de relations inédites ou améliorées, tout en contribuant à une répartition plus judicieuse des ressources et des actifs, comme indiqué par Anheier et al. en 2019.

L'innovation sociale peut être abordée selon deux grandes approches. L'une d'elles considère que l'innovation sociale est portée par des entrepreneurs ou des initiatives économiques à but lucratif, mais orientée vers des finalités sociales. De nombreux chercheurs, tels que Perrini, Vurro et Costanzo (2010), Seyfang et Haxeltine (2012), Bonifacio (2014) et Cajaiba-Santana (2014), ont exploré des problématiques associées aux transformations sociales en mobilisant les notions d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social, bien que ces notions proviennent de domaines intellectuels distincts, à savoir l'innovation et l'entrepreneuriat.

Dans ce contexte, l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social ont joué un rôle crucial dans la gestion du changement social, en contribuant à résoudre les problèmes et à relever les défis sociaux. La première approche de l'innovation sociale met l'accent sur les solutions entrepreneuriales pour répondre aux enjeux sociaux, tandis que la seconde approche se penche sur les processus collectifs qui peuvent conduire au changement social, comme mentionné par Bouchard (2013). Dans cette perspective, l'innovation sociale est davantage associée à des initiatives collectives et à des processus de changement social.

De plus, Westley et Antadze (2010) soulignent l'interconnexion étroite entre les concepts d'entrepreneuriat social, d'entreprise sociale et d'innovation sociale. Il fait valoir que les entrepreneurs sociaux peuvent être intégrés dans des entreprises sociales tout en contribuant à promouvoir des innovations sociales au sein de ces organisations.

Il est donc possible de déduire que l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social sont deux concepts étroitement liés qui visent à résoudre les problèmes sociaux, à créer des changements dans la société et à

favoriser le développement d'innovations sociales au sein des entreprises sociales.

Nous avons donné un aperçu sur l'innovation sociale en soulevant son utilité en matière de plusieurs champs pour promouvoir le changement dans les communautés et réaliser des fins économiques. Théoriquement, le concept « autonomisation » est une composante fondamentale des champs structurant l'innovation sociale. D'où l'intérêt de se focaliser sur ce deuxième concept clé dans la partie suivante pour déterminer ses spécificités et ses enjeux théoriques.

## **1.2 L'autonomisation économique : des approches théoriques diversifiées**

Le concept « autonomisation » n'est pas récent, elle trouve ses origines et ses influences dans une variété de domaines tels que le freudisme, le féminisme, le mouvement black Power, la théologie et le gandhisme, comme mentionné par Simon (1994) et Cornwall et Brock (2005), cités par Calvès (2009). Selon Vallerie (2008), ce terme a connu son essor aux États-Unis au début du vingtième siècle, porté par des femmes se battant pour l'obtention de leurs droits.

L'autonomisation se concentre sur trois dimensions essentielles : d'abord, les "ressources", incluant les éléments humains, matériels ou sociales ; ensuite, la "capacité d'agir" ou la "prise de décision individuelle", qui représente le processus expliquant les actions influençant les choix des individus ; enfin, les "résultats" découlant de ce processus (Kabeer, 2002). Autrement dit, l'autonomisation exige des actions continues à long terme visant à mettre fin aux anciens modèles de dévalorisation et de dépendance, et à encourager l'émergence de nouvelles personnalités (Stromquist, 2002, p. 23).

Dans un contexte similaire, la définition proposée par Calvès (2009) se focalise sur la capacité de la créativité et la confiance en soi que confère le processus d'autonomisation aux individus. Le concept d'empowerment est global et revêt plusieurs dimensions (Charlier, 2006 ; Kabeer, 2002 ; Varghese, 2011).

Ces dimensions peuvent être individuelles comme « l'aspect émancipatoire des femmes » ou collectives mettant l'accent sur « l'organisation de la société » (Charlier, 2006). L'autonomisation devrait donc engendrer des changements durables dans les conditions de vie des femmes, à la fois au sein de leur famille et de leur communauté, ainsi que dans l'ensemble de la société, comme le souligne Batliwala (2007).

En outre, Varghese (2011, p. 40) révèle que l'autonomisation représente autant de dimensions telles que : économique, socioculturelle, juridique, politique, familiale ou interpersonnelle, et psychologique. Il ajoute



que, « ces dimensions sont très étendues et, à l'intérieur de chaque dimension existent des sous-domaines dans lesquels les femmes peuvent être habilitées ». Dont la dimension cernée par notre recherche et celle économique.

L'autonomisation économique se réfère à la capacité des individus, qu'ils soient hommes ou femmes et qu'ils se trouvent dans des conditions de pauvreté, à participer activement au processus de croissance. Cela se réalise dans des conditions qui reconnaissent la valeur de leurs contributions, respectent leur dignité et leur permettent de négocier une distribution plus équitable des bénéfices issus de cette croissance (Eyben et al., 2008, p. 9-10).

Alors que l'autonomisation économique des femmes est l'un des principaux objectifs du développement durable pour atteindre les avancements économiques et sociaux. De nombreuses définitions ont été suggérées à cet égard, sachant qu'il n'existe pas de démarche universelle apte à unifier la définition de l'autonomisation économique des femmes. Dans cette partie, on va essayer de conceptualiser ce terme qui a plusieurs facettes complexes.

L'ONU-Femme annonce que l'autonomisation économique représente le chemin le plus fiable vers l'égalité des sexes, l'élimination de la pauvreté et une croissance économique inclusive (cité par Yattara, 2017). On peut déduire de cette définition que l'autonomisation économique cible les populations pauvres ou en situation vulnérable pour les ressortir de cet état vers le progrès économique.

Tout cela, c'est à travers le principe d'égalité du genre qui favorise l'équité sociale et la dignité des individus. Jouglard (2010, p. 11) est parvenue à déterminer l'autonomisation individuelle et celle collective en prétendant la définition suivante : l'autonomisation, ou empowerment, se réfère au processus d'augmentation du pouvoir individuel et collectif des membres de la société. Cela implique une amélioration des capacités à prendre des décisions, à influencer le cours de sa propre vie, ainsi qu'à exercer un contrôle sur les ressources matérielles et immatérielles.

La majorité des institutions internationales de développement durable déclarent que l'autonomisation économique est un outil motivant pour la femme à accéder aux ressources financières et non financières, à créer la richesse et à atteindre le marché d'emploi. Ceci lui confère le pouvoir de décision, la capacité de faire les choix et l'autonomisation vis-à-vis son conjoint pour assurer son émancipation.

Restant au même angle, cette autonomisation permet à la femme d'accroître sa capacité de négociation et de mettre à niveau des actions sur les besoins de base notamment la scolarisation, la santé et l'alimentation des enfants. Vu que ceux-ci impactent directement la croissance économique et la réduction de la pauvreté (OCDE, 2011).

Les recherches ont démontré que l'augmentation des revenus des femmes entraîne naturellement des bénéfices pour le ménage en termes



d'alimentation, de santé, d'éducation et de bien-être global, comme en attestent les travaux de Blumberg (2005), Pitt et Khandker (1998) et l'USAID (2006). Dans le même ordre d'idées, Golla et al.(2011) affirme que l'autonomisation économique des femmes revêt une importance cruciale à la fois pour la concrétisation des droits des femmes et pour la réalisation d'objectifs de développement plus vastes, tels que la croissance économique, la diminution de la pauvreté, l'amélioration de la santé, de l'éducation et du bien-être.

Toutefois, une étude effectuée par Acharya et al (2010) sur le Népal démontrent que l'autonomie décisionnelle de la femme est positivement corrélée avec des critères spécifiques tels que, l'âge, le nombre d'enfants vivant et son travail. Ainsi, la femme qui génère un salaire demeure capable à assurer une source additionnelle de revenu qui lui permet d'atteindre son bien-être social et son autonomisation économique. L'étude a aussi montré que les femmes qui se situent aux milieux ruraux disposent moins d'autonomie à cause de plusieurs contraintes liées à la géographie sociale et à l'exclusion sociale et financière.

Néanmoins, comme le souligne le PNUD (2008), l'autonomisation économique englobe la création d'emplois plus attrayants et plus abondants pour les femmes dans tous les secteurs, la promotion d'un environnement commercial favorable aux femmes entrepreneures, ainsi que le développement d'un secteur financier proposant aux femmes une diversité de produits et de services répondant à leurs besoins spécifiques.

Plus précisément, l'importance de l'autonomisation économique réside dans l'assurance des compétences, des aptitudes, des ressources, et de l'accès à des revenus et à des moyens de subsistance stables et durables (Lutz, 2005). Donc, l'implication des femmes dans des activités génératrices de revenus contribuera à leur autonomisation. En ayant accès aux ressources, une femme peut renforcer sa capacité de négociation, ce qui lui confère un meilleur contrôle sur ses décisions et ses choix de vie (West, 2006).

Dans la même optique, la promotion de l'entrepreneuriat féminin fait partie de l'autonomisation économique des femmes d'après le cinquième objectif du développement durable, qui tient compte l'étendue de favoriser l'égalité des genres et l'émancipation des femmes (Nations Unies, 2019).

De ce point, on peut conclure que si les femmes rejoignent le domaine entrepreneurial, elles peuvent non seulement acquérir la capacité de posséder et de contrôler les ressources existantes à travers leur engagement dans les activités génératrices de revenus, mais aussi d'accéder à des revenus indépendants (Sabeh et Moh'd, 2007) afin de permettre à ces femmes d'atteindre une plus grande autonomie économique, de briser le cycle de la pauvreté et de contribuer de manière plus visible aux sphères politique, économique et culturelle, comme le souligne le Département de développement international (2007).

Comme nous avons indiqué précédemment, cette section est attribuée aux approches théoriques des deux concepts clés, nous allons par la suite essayer de rechercher les liens de contribution entre l'innovation sociale et l'autonomisation économique des femmes, par le biais d'un survol des travaux empiriques menés par les différents chercheurs.

## **2. L'innovation sociale : une option concrète pour l'autonomisation des femmes ?**

Aujourd'hui les femmes ont pu atteindre un niveau dit assez intéressant en autonomisation. Si on retient l'idée qu'une femme a le droit d'accès à l'emploi ou à une activité qui lui génère du revenu, c'est un pas essentiel pour imposer son statut dans la société et pour déclarer son indépendance vis-à-vis son conjoint. Autrement dit, l'intégration des femmes dans les marchés et leur accès illimité aux ressources nécessaires sont autant de facteurs qui favorisent à la fois, le potentiel productif dans les différents domaines d'activités, et la cohésion sociale et la solidarité entre les familles, les territoires et les générations.

Compte tenu des particularités théoriques abordées dans la première section, nous avons soulevé que le point commun direct entre l'innovation sociale et l'autonomisation économique des femmes est celui de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Car, l'innovation sociale est composée de plusieurs structures, dont l'autonomisation est l'une de celles-ci.

En même temps, le développement de l'entrepreneuriat féminin constitue une partie intégrante de l'autonomisation économique des femmes suivant le cinquième objectif de développement durable. De ce constat, on ne peut que confirmer que l'innovation sociale est un tremplin de l'autonomisation économique des femmes à travers la favorisation et la relance de l'entrepreneuriat social.

« Entreprendre » est un acte spirituel et dynamique motivant la femme à créer une activité génératrice de revenus, un style de vie sur mesure qui lui correspond, et par conséquent son autonomisation, car le fait qu'elle rejoigne l'élan entrepreneurial lui requiert le passage d'un état passif à une démarche active, même proactive.

C'est vrai que le Covid-19 a impacté la croissance économique en entier et en international sans précédent à cause de la régression de l'aventure entrepreneuriale en plusieurs secteurs comme l'évènementiel, l'hébergement et la restauration, le transport et d'autres en industries. Mais, une perte d'emploi, une sous-utilisation de la main-d'œuvre féminine, une exposition de celle-ci au danger du virus dans la période de la pandémie (la surreprésentation des femmes dans les secteurs les plus touchés comme la médecine, le soutien médical, nettoyage ; etc.), et une exacerbation des effets économiques pour les

femmes sont autant de circonstances qui n'ont pas empêché les femmes d'être créatives pour sortir de la crise.

Dans ce sillage, le Maroc est l'un des pays qui ont lutté contre l'épidémie Covid-19 en relançant des produits de terroir développés et préventifs dans un contexte d'innovation sociale, et en satisfaisant les besoins actuels et potentiels. Sachant qu'aujourd'hui les gens sont devenus de plus en plus exigeants en matière de choix et d'achat des produits biologiques et naturels, contenant une grande valeur nutritionnelle, voire bénéfique pour le renforcement du système immunitaire. Le mouvement coopératif féminin s'intervient pour répondre à ces exigences en inventant des produits particuliers à usage alimentaire et corporel (gels antiseptiques, savons, huiles, herbes médicinales à base d'argan et autres produits alimentaires), et en créant des opportunités d'emploi qui contribuent au développement territorial.

D'ailleurs, ces coopératives féminines ont non seulement promu ces produits au niveau des grandes et moyennes surfaces, mais elles ont aussi opté pour la promotion électronique (l'utilisation des technologies de l'information et de la communication TIC et les réseaux sociaux comme alternatives pour effectuer les opérations commerciales) de ces produits de terroir dans le but de se remettre en relation directe avec les consommateurs nationaux et internationaux.

En se focalisant sur ce dernier point, Beena et Mathur (2012, p. 166) ont démontré dans leur article que : « l'enseignement des TIC a également contribué à réduire l'écart entre les sexes dans les pays en développement en autonomisant les femmes par le biais de l'éducation ». C'est-à-dire que l'essor des technologies demeure une opportunité pour la femme à fournir des informations de grande valeur qui peuvent en servir, voire des avantages immédiats et tangibles à faible coût comme la gestion des ressources financières.

Dans le même contexte, la commercialisation des produits et des services nécessite actuellement le e-commerce et la digitalisation vu l'évolution de la pénétration d'internet et la possibilité d'accès aux réseaux sociaux.

Tous ces instruments sont devenus aujourd'hui une forme d'innovation sociale exigée par le progrès et les changements complexes mondiaux. Dans ce cadre, la Direction générale Coopération belge au développement et Aide humanitaire (DGD) poursuit la digitalisation pour encourager l'autonomie des femmes, atteindre l'égalité du genre, et enregistrer « zéro faim ».

Dans cette perspective, la DGD s'oriente vers les avancées technologiques numériques pour s'ouvrir à de nouvelles réflexions sur les liaisons entre l'autonomisation des femmes et la digitalisation en matière de la sécurité alimentaire. Ainsi, « un accès et un usage des femmes aux moyens de financement digitalisés tels que les microcrédits et la banque en ligne sont

un enjeu central, car aujourd'hui, la digitalisation des services financiers est de plus en plus importante dans le développement de l'agriculture » (Woitrin, 2017). Autrement, la DGD déclare que les agricultrices qui optent pour la digitalisation dans leurs activités agricoles sont au point d'augmenter leurs revenus et devenir autonomes financièrement.

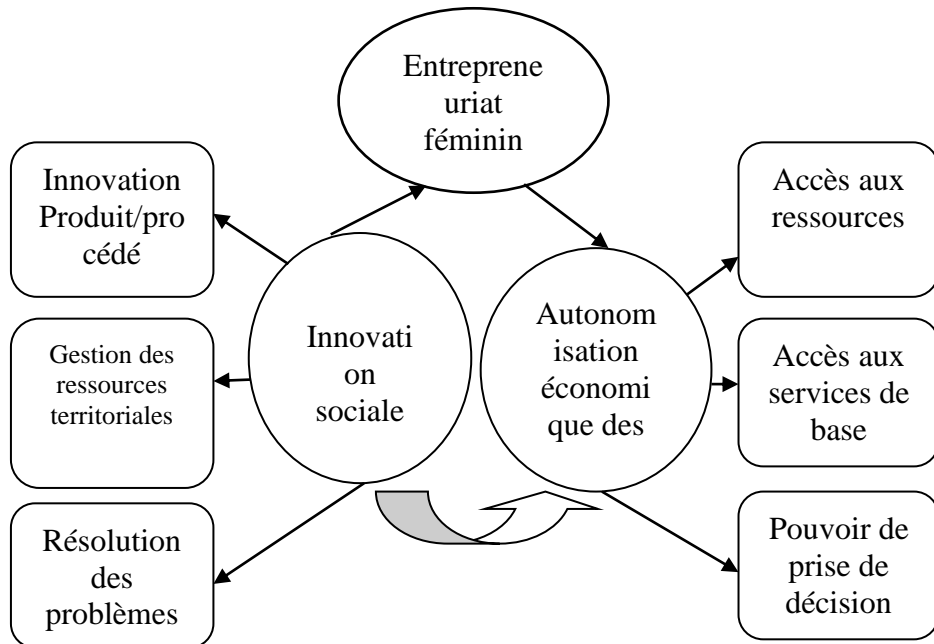
Au Maroc, le projet « Min Ajliki » est lancé en 2013 par l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'étranger (APEFE). Ce projet a pour vocation la formation des femmes pour bien utiliser les outils digitaux au marketing afin d'assurer leur émancipation économique à travers un programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin.

De même, le projet s'appuie sur l'accompagnement pour concrétiser les projets d'entreprises des femmes et sur l'usage des TIC pour tirer profit des avantages permettant la facilitation et l'allègement des tâches attribuées à la production, et la libération du temps pour d'autres activités. Les femmes rurales sont l'un des publics cibles par ce projet à côté des femmes exerçant déjà une activité dans le secteur informel et ayant la volonté de se structurer davantage pour passer au secteur formel.

Beena et Mathur (2012) ont effectué une étude sur « le rôle de l'éducation des TIC pour l'autonomisation des femmes », l'échantillon choisi à ce propos est de 200 femmes indiennes stagiaires et 30 instructeurs de différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales du district Jaipur, dont les résultats de l'étude ont révélé que 92% des femmes ont annoncé que l'enseignement des TIC participe à leur autonomisation économique, du fait qu'elles les aident à procurer et à augmenter leurs revenus mensuels, elles leur offrent des emplois et des opportunités de fusion avec les grandes industries. Finalement, elles les rendent économiquement saines et source d'autres types d'autonomisations.

En résumé, nous pouvons affirmer que nombreuses sont les dimensions qui rapprochent les concepts de l'autonomisation économique des femmes et l'innovation sociale. La majorité des travaux convergent vers l'existence d'une relation de contribution directe entre les deux concepts du côté de l'innovation sociale qui renforce les possibilités de l'autonomisation. C'est ainsi que nous avons dressé le modèle de recherche hypothétique dans la figure ci-dessous.

**Figure 1.** Modèle de recherche hypothétique



*Source : Auteurs*

## Conclusion

Comme indiqué au précédent, nous avons pu aborder des fondements théoriques concernant les deux concepts clés ; l'innovation sociale et l'autonomisation économique des femmes. Pour conclure que l'innovation sociale représente des approches et pratiques renouvelées créées, et de nouvelles manières à vocation économique et sociale pour non seulement résoudre les problèmes sociaux, mais aussi pour créer le changement social et améliorer les conditions de vie à l'échelle individuelle et collective.

L'autonomisation économique des femmes est une composante principale des champs structurant de l'innovation sociale. Ainsi, l'entrepreneuriat féminin fait partie des deux processus. On peut en déduire que l'innovation sociale est un tremplin de l'autonomisation économique des femmes à travers la promotion de l'entrepreneuriat féminin et l'augmentation des opportunités d'accès aux ressources nécessaires.

En nous basant sur une recherche documentaire basée sur le survol des travaux théoriques et empiriques, nous avons pu repérer les liens de causalité qui retrace une relation de contribution de l'innovation sociale à l'autonomisation économique des femmes. Ceci, pour promouvoir le développement durable, et l'inclusion sociale et financière. D'un autre angle, les TIC, le e-commerce, et la digitalisation sont autant de formes d'innovation sociale, imposé par le progrès et les changements complexes mondiaux. Ces

instruments permettent aux femmes non seulement une opportunité de leur autonomisation économique, mais aussi un tas d'avantages pour concrétiser et gérer leurs projets d'entreprises.

À ce propos, nous avons constaté que l'innovation sociale joue un rôle crucial dans l'autonomisation économique des femmes. Cette observation nous a incités à élaborer un modèle de recherche basé à la fois sur la théorie utilisée et sur les observations de la réalité. Dont l'étape à venir sera un test de ce modèle auprès des coopératives féminines pour vérifier sa fiabilité, son adéquation et les relations supposées être entre les concepts. Il convient de noter que les conclusions déduites ne doivent pas être généralisées, car le test empirique peut confirmer ou non les propositions maintenues.

**Conflit d'intérêts :** L'auteur n'a fait état d'aucun conflit d'intérêts.

**Disponibilité des données :** Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

**Déclaration de financement :** L'auteur n'a obtenu aucun financement pour cette recherche.

### **References:**

1. Acharya, D. R., Bell, J. S., Simkhada, P., Van Teijlingen, E. R., & Regmi, P. R. (2010). Women's autonomy in household decision-making: a demographic study in Nepal. *Reproductive health*, 7(1), 1-12.
2. Alter, N. (2000). *L'innovation ordinaire*-Éd. Puf, Coll., Quadrige-Essais et débats.
3. Anderson, N., Potočnik, K., & Zhou, J. (2014). Innovation and creativity in organizations: A state-of-the-science review, prospective commentary, and guiding framework. *Journal of management*, 40(5), 1297-1333.
4. Anheier, H. K., Krlev, G., & Mildenerger, G. (2019). *Social innovation. Comparative perspectives* NY: Routledge.
5. Arieu-Jougard, M. (2010). *Conditions de travail de jeunes serveuses dans le quartier touristique de Hô Chi Minh-Ville: une analyse des rapports sociaux de sexe* (Doctoral dissertation, Université Laval).
6. Batliwala, S. (2007). Putting power back into empowerment. *Democracy*, 50(3), 61-80.
7. Beena, M., & Mathur, M. (2012). Role of ICT education for women's empowerment. *International Journal of Economics and Research*, 3(3), 164-172.

8. Bonifacio, M. (2014). Social Innovation: a novel policy stream or a policy compromise? An EU perspective,” *European Review*, 22, 145-169.
9. Bouchard, M. 2006. « De l’expérimentation à l’institutionnalisation positive : l’innovation sociale dans le logement communautaire au Québec ». *Annals of Public and Cooperative Economics*.Vol. 77. n° 2. pp.139-166.
10. Bouchard, Marie. (2013). Introduction: The social economy in Quebec: A laboratory of social innovation. Dans M. Bouchard (dir.), *innovation and the social economy: The Quebec experience*. Toronto: University of Toronto Press.
11. Cajaiba-Santana, G. (2014). Social innovation: Moving the field forward. A conceptual framework. *Technological Forecasting and Social Change*, 82(1), 42-51.
12. Calvès, A. E. (2009). «Empowerment»: généalogie d’un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde* (4), 735-749.
13. Castel, O., & Prades, J. (2004). La vulnérabilité comme source de l’innovation sociale au Nord et au Sud. In *Conférence, 4e Rencontres du Réseau universitaire d’économie sociale et solidaire*, CNAM Paris (Vol. 14).
14. Charlier, S. (2006). L’empowerment des femmes dans les organisations de commerce équitable: une proposition méthodologique. Auroi C. y Yépez del Castillo, I., *Économie solidaire et commerce équitable. Acteurs et actrices d’Europe et d’Amérique latine*. Genève-Louvain-la-Neuve: PUL-Iuéd, 87-109.
15. Cornwall, A. & Brock, K. (2005). Beyond buzzwords “poverty reduction”, “participation” and “empowerment” in development policy.
16. Derera, E., Croce, F., Phiri, M., & O’Neill, C. (2020). *Entrepreneurship and women’s economic empowerment in Zimbabwe : Research themes and future research perspectives*.
17. Eyben, R., Kabeer, N. & Cornwall, A. (2008). The conceptualizing empowerment and the implications for pro-poor growth. DAC Poverty Network by the Institute of Development Studies, Brighton.
18. Gianfaldoni, P. & Manoury, L. (2018, May). La contribution de la Fondation de France à l’empowerment territorial: Développement territorial endogène et processus d’innovation sociale. In *Rencontres du RIUESS «Modernité des idées et pratiques fondatrices de l’économie sociale et solidaire»*.



19. Gianfaldoni, P., & Manoury, L. (2019). La contribution de la Fondation de France aux processus territorialisés et territorialisant d'innovation sociale. *Innovations*, 59(2), 103-127.
20. Harrisson, D., & Vézina, M. (2006). L'innovation sociale dans les organisations coopératives, publiques et sociales. In *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative* (Vol. 77, No. 2, pp. 129-269).
21. Hillier, J. et al. 2004. « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial ». *Géographie, économie, société*. 2004/2 Vol. 6. pp. 129-152.
22. Howaldt, J., & Schwarz, M. (2010). Soziale Innovation–Konzepte, Forschungsfelder und-perspektiven. In *Soziale Innovation* (pp. 87-108). VS Verlag für Sozialwissenschaften.
23. Ibourk, A., El Aynaoui, K., & Ghazi, T. (2020). L'autonomisation économique des femmes marocaines au temps de la Covid-19 et d'avant : comprendre pour agir (No. 1924). Policy Center for the New South.
24. Kabear, N. (2002). Réflexion sur la mesure de l'«empowerment» des femmes. n 3, Stockholm, 2002 Traduit de l'anglais par Emmanuelle Chauvet, 253-274.
25. Kapoor, S. (2019). Entrepreneurship for economic and social empowerment of women: A case study of a self-help credit program in Nithari Village, Noida, India. *Australasian Accounting, Business and Finance Journal*, 13(2), 123-142.
26. KING, Alexander (France) (1984), « The need for social and institutional innovation .» In C.G. Hedén et A. King. 1984. International Federation of Institutes for Advanced Study (AFIAS), social innovations for development. Papers presented at the UN conference on Science and Technology for development, Vienne (1979) Oxford : Pergamon Press.
27. Lévesque B., Mendell M., 2004, L'économie sociale : diversité des approches et des pratiques, Working document for SSSHRC President, Canada.
28. Lévesque, B. (2006). Le potentiel d'innovation et de transformation de l'économie sociale : quelques éléments de problématique (pp. 1-28). Québec : CRISES.
29. Moulaert, F., Martinelli, F., Swyngedouw, E., & Gonzalez, S. (2005). Towards alternative model (s) of local innovation. *Urban studies*, 42(11), 1969-1990
30. ODECO, office du développement de la coopération, <http://www.odco.gov.ma/>.

31. OECD (Organisation for Economic Co-Operation and Development) (2011) OECD due diligence guidance for responsible supply chains of minerals from conflict-affected and high-risk areas, Paris, OECD Publishing.
32. Osburg, T. & Schmid Peter, R. (2013). Social innovation. Solutions for a sustainable future, 18.
33. Perrini, F., Vurro, C. & Costanzo, L.A. (2010). A process-based view of social entrepreneurship: From opportunity identification to scaling-up social change in the case of San Patrignano, *Entrepreneurship & Regional Development: An International Journal*, 22(6), 515-534.
34. Richez-Battesti, N. 2011. « L'innovation sociale comme levier du développement entrepreneurial social. Un incubateur dédié en Languedoc-Roussillon ». *Relief*. N° 33. pp. 97-109.
35. Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels: Quels enjeux et défis pour l'analyse?. *Innovations* (2), 15-36.
36. Sabeh, S. and Y. A. Mohammad (2007) "Economic Empowerment of Women in Contemporary Society: An Islamic Perspective" *Issues in Economics*, vol. 2, Department of Economics, UDUS
37. Sadabadi, A. A. & Rahimi Rad, Z. (2021). Social innovation participatory action research for empowerment of marginalized people. *Asian Social Work and Policy Review*, 15(2), 160-172.
38. Seyfang, G. & Haxeltine, A. (2012). Growing grassroots innovations: Exploring the role of community-based initiatives in governing sustainable energy transitions. *Environment and Planning C: Government and Policy*, 30(3), 381-400.
39. Stromquist, N.P. (2002). Education : a Means for Empowering Girls and Women. Dans J. L. Parpart, S. M. Rai et K. A. Staudt (dir.), *Rethinking em (power) ment, genre and development: in a global/local world*. London: Routledge.
40. Tilani, H. (2020). La contribution des coopératives féminines dans l'autonomisation économique et sociale des femmes et l'attractivité territoriale des zones montagneuses au Maroc. *Revue Magrèbine Management des Organisations*, 4(1).
41. Vallerie Bernard (2008). Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (empowerment) et pratiques sociales. Une approche susceptible de contribuer à une dynamique de développement durable. In *Fondation d'Auteuil, Familles et professionnels de l'action sociale. Éduquer ensemble*. Lyon chronique sociale

42. Varghese, T. (2011). Women empowerment in Oman: A study based on Women Empowerment Index. *Far East Journal of Psychology and Business*, 2(2), 37-53.
43. West, B. S. (2006). Does Employment Empower Women? An Analysis of Employment and Women's Empowerment in India.
44. Westley, F. & Antadze, N. (2010). Making a difference: Strategies for scaling social innovation for greater impact. *Innovation Journal*, 15(2): 1–19.
45. Woitrin, M. (2017). La digitalisation : un outil au service de l'empowerment des femmes paysannes ? Rapport (fédération Wallonie-Bruxelles). <https://www.entraide.be/La-digitalisation-un-outil-au-service-de-l-empowerment-des-femmes-paysannes>
46. Yattara, M. A. (2017) Accroître l'autonomisation économique pour soutenir l'empowerment des femmes rurales au Mali : étude de deux structures collectives féminines de la région de Koulikoro (l'association «Musow jigitugu-ton» des productrices de farines infantiles de la commune de Toubacoro et l'union «Si yiriwa» des productrices de beurre de Karité du Cercle de Dioïla).